

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Projet

(LP)

(Exceptions à la poursuite par voie de faillite)

Modification du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 122 de la Constitution¹,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national
du 27 mai 2002²,

vu l'avis du Conseil fédéral du 4 septembre 2002³

arrête:

I

La loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite⁴ est modifiée comme suit:

Art. 43, ch. 1^{bis} et 1^{ter} (nouveaux)

Dans tous les cas, la poursuite par voie de faillite est exclue pour:

1^{bis}. Le recouvrement de primes de l'assurance-accidents obligatoire;

1^{ter}. Le recouvrement de créances de droit privé jusqu'à 1000 francs; sont réservées les prétentions selon les ch. 2 et 3;

Minorité (Garbani, Aeppli Wartmann, de Dardel, Gross Jost, Menétrey-Savary)

Art. 43, ch. 1 et ch. 1^{bis} (nouveau)

Dans tous les cas, la poursuite par voie de faillite est exclue pour:

1. Le recouvrement de créances fondées sur le droit public;

1^{bis}. Le recouvrement de créances de droit privé jusqu'à 5000 francs; sont réservées les prétentions selon les ch. 2 et 3;

¹ RS 101

² FF 2002 6622

³ FF 2002 6631

⁴ RS 281.1

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)(Exceptions à la poursuite par voie de faillite) (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.11.2002
Date	
Data	
Seite	6629-6630
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 741

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.